



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU VENDREDI 28 JUIN 2019 – 19H00

Présidence : M. J. Köhli

Le Président ouvre la séance du Conseil communal du 28 juin 2019 à 19h05 en demandant de procéder à l'appel.

### 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 25 membres sont présents, 13 membres sont excusés et 1 membre est absent.

### 2. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2018

Aucun commentaire n'est formulé à son sujet. Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018 à l'approbation.

**Le procès-verbal du 5 décembre 2018 est accepté à l'unanimité, moins un refus.**

### 3. Communication de la Présidence / assermentation

Le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour, à savoir :

- a) point 14 : Résolution ;
- b) point 15 : Usine d'embouteillage de Divonne ;
- c) point 16 : Rapport des délégués des Commissions intercommunales ;
- d) point 17 : Communications de la Municipalité ;
- e) point 18 : Propositions individuelles.

Le Président rappelle que M. C. Clop a donné sa démission en automne dernier. M. N. Duvillard aurait dû être assermenté mais il renonce à siéger au sein du Conseil. Mme C. Jones est dès lors la prochaine suppléante, excusée pour cette séance. Celle-ci sera assermentée lors du prochain Conseil communal du 5 octobre 2019.

M. J. Köhli salue la présence de Mme M.-L. Bianconcini du quotidien La Côte.

### 4. Préavis municipal n° 1/19, Comptes 2018 de la bourse communale

### 5. Rapport de la Commission de gestion sur le préavis n° 1/19

M. J. Köhli donne la parole à MM. J. Tendon et K. Khan qui donnent lecture du rapport de

la Commission de gestion. Celle-ci a notamment relevé :

- a) l'exercice 2018 se boucle par un excédent de revenus de CHF 14'079.76 ;
- b) les fonds propres, après comptabilisation du bénéfice 2018, s'élèvent à CHF 6'824'613.63 ;
- c) le bénéfice avant amortissement avoisine CHF 800'000.00, pour mémoire très proche du résultat 2017 ;
- d) ce résultat a permis d'effectuer des amortissements et des prélèvements aux réserves présentant un total de CHF 1'244'599.69 ;
- e) la facture sociale est très aléatoire et difficile à déterminer. Celle de 2018 est inférieure de près d'un million de francs par rapport au budget.

La Commission de gestion, à la suite d'un certain manque de précision quant à des factures d'entreprises, encourage la Municipalité à revoir son processus afin d'améliorer la transparence lors de la comptabilisation des opérations (lieux d'intervention, détails des prestations, objets/affaires concernés).

En conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés et remercie la Municipalité pour le travail accompli.

Le Président remercie MM. K. Khan. et J Tendon et ouvre le débat.

M. F. Bouvier aimerait une explication quant à la facture sociale. M. A. Barraud répond que pour la péréquation en 2018, le budget se base sur les chiffres connus en 2016, année excellente au niveau des rentrées fiscales. Lorsque le décompte final arrive en mai, basé sur les réels impôts encaissés, le Canton doit rembourser à la commune les montants payés en trop. Ce procédé peut également se dérouler dans le sens inverse.

M. P. Stampfli aimerait savoir si on dispose de statistiques par rapport à la sécurité (vols, effractions, accidents). M. S. Borella répond qu'il tient des chiffres à disposition de chacun. En ce qui concerne Chavannes-de-Bogis, les résultats sont conséquents à cause de la douane.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 1/19 au vote.

**Le préavis n° 1 /19 est accepté à l'unanimité.**

**6. Préavis municipal n° 2/19, Demande de crédit de CHF 40'500.— pour le remplacement du local des gardiens à la déchetterie et l'installation d'un nouveau container à l'aire intercommunale de jeux**

Le Président fait distribuer un amendement relatif audit préavis.

**7. Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2/19**

M. J. Köhli passe la parole à M. A. Théraulaz pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La demande de crédit a pour but le remplacement du local actuel des gardiens de la déchetterie et l'installation d'un nouveau container équipé d'un WC et de deux locaux matériels. La Commission des finances estime que ces travaux sont nécessaires et recommande au Conseil communal :

- d'adopter le préavis municipal n° 2/19 concernant le remplacement du container déchetterie et l'installation d'un nouveau container pour l'aire de jeux intercommunale ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'500.00 pour la réalisation du projet ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme supplémentaire si nécessaire, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
- d'effectuer un amortissement par prélèvement sur le fonds de réserve 'Constructions futures'.

## **8. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n° 2/19**

M. J. Köhli remercie la Commission des finances et donne la parole à M. B. Vanderstraeten pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Les Municipalités de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont décidé de présenter un préavis en complétant le projet par plusieurs demandes en lien avec l'aire de jeux. Un besoin de toilettes publiques accessibles aux handicapés ainsi que l'intérêt de locaux matériels pour des associations utilisant les espaces de jeux ont été identifiés. La Commission ad hoc juge le projet raisonnable qui permet de combler les nécessités et recommande d'accepter le préavis municipal n° 2/19.

M. J. Köhli remercie la Commission ad hoc et ouvre le débat.

Mme G. Thévoz demande si un autre moyen de chauffage a été étudié. M. M. Bornet répond par la négative car ce chauffage est la seule solution par rapport aux heures d'ouverture de la déchetterie.

M. I. Vieille Barraud est étonné de l'ampleur des besoins pour un nombre d'heures de présence faible. M. M. Bornet répond que ces infrastructures sont obligatoires.

Personne ne demandant la parole, le Président soumet le préavis n° 2/19 au vote, en expliquant la procédure par rapport à l'amendement.

**L'amendement de la Municipalité de son préavis municipal n° 2/19 est accepté à l'unanimité.**

**Le préavis municipal n° 2/19 est accepté à l'unanimité.**

## **9. Nomination du Président du Conseil communal**

Le Président cède la place à M. C. Wermeille. M. J. Köhli se représente volontiers au poste de Président. M. C. Wermeille demande si d'autres candidat(e)s que M. J. Köhli se proposent au poste de Président du Conseil communal. Tel n'est pas le cas.

**M. J. Köhli est élu par acclamations.**

## **10. Nomination du Vice-président du Conseil communal**

M. C. Wermeille déclare qu'il est candidat à sa réélection. Le Président demande si d'autres candidat(e)s se proposent au poste de Vice-président du Conseil communal. Aucun autre candidat ne se propose.

**M. C. Wermeille est élu par acclamations.**

#### **11. Nomination de deux scrutateurs**

M. J. Köhli interroge si d'autres candidat(e)s que Mmes F. Wermeille et N. Bornet se proposent aux postes de scrutateurs. Personne d'autre ne se manifeste.

**Mmes F. Wermeille et N. Bornet sont élues par acclamations.**

#### **12. Nomination de deux scrutateurs suppléants**

M. J. Köhli demande si d'autres candidat(e)s que Mmes J. Rios et C. Noirat (excusées et candidates à leur réélection) se proposent aux postes de scrutateurs suppléants. Aucun autre candidat ne se propose.

**Mmes J. Rios et C. Noirat sont élues par acclamations.**

#### **13. Nomination d'un(e) délégué(e) aux SITSE**

M. C. Clop doit être remplacé en tant que délégué aux SITSE. Après discussions, MM. J. Rolli et I. Vieille Barraud désirent rester suppléants. M. J. Köhli informe que M. Y. Bornet (excusé) est intéressé à siéger aux SITSE. Aucun autre candidat ne se propose.

**M. Y. Bornet est nommé membre à la Commission de gestion par acclamations.**

#### **14. Résolution**

Le Président introduit ce point en expliquant que plusieurs présidents de Conseils communaux alentours se sont élevés par rapport à la procédure de la péréquation pratiquées dans le canton de Vaud. M. A. Barraud poursuit en expliquant que le district de Nyon représente 12,5% de la population vaudoise en s'acquittant de plus de la moitié du montant de la péréquation cantonale. Une majorité de communes bénéficiaires décide pour une minorité qui paie le plus gros montant. Différents biais sont entrepris afin d'alerter le Conseil d'Etat afin de reconsidérer la répartition, en la rendant plus équitable. Les présidents des Conseils de la région ont décidé d'écrire au Conseil d'Etat. Le Président, avant de lire une missive émanant du Conseil communal coppétan, explique que plusieurs Conseils du District ont d'ores et déjà accepté le principe de cette résolution.

M. P. Stampfli demande si la résolution pourra être envoyée à l'ADCV.

M. C. Wermeille, en s'assurant que chaque commune procède ainsi, demande s'il n'était pas plus judicieux que toutes les entités se réunissent dans ce projet. M. J. Köhli répond par la négative et M. A. Barraud pense qu'il est préférable que la résolution de Chavannes-de-Bogis garde un ton neutre, sans trop rentrer dans les détails. Il ne s'agit pas là d'écrire une lettre type. Chaque commune peut ainsi écrire selon ses propres sujets sensibles.

M. K. Khan demande quelle solution sera concrètement proposée par notre commune. Le Syndic explique que l'interlocuteur pour le Canton est représenté par l'ADCV (Association des Communes Vaudoises) et l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

M. P. Stampfli précise que le Conseil d'Etat envisage de reprendre l'entier de la facture sociale, engendrant ainsi une bascule d'impôts entre ceux du Canton et ceux des communes. La péréquation est une affaire entre les 308 communes vaudoises. 50 à 60 parmi elles payent pour les autres. Il est certes important de conserver un système solidaire, mais pas à n'importe quel prix. Le bassin lémanique se trouve péjoré par rapport au système de péréquation et c'est pourquoi il est important que les Conseils communaux puissent également réagir.

Le Président demande si les Conseillers acceptent cette résolution.

**Les Conseillers communaux acceptent la résolution à l'unanimité.**

## 15. Usine d'embouteillage

M. A. Barraud donne un compte-rendu de la situation du sujet. Toutes ces informations sont émises par les porteurs du projet :

Données de base :

- la commune de Divonne-les-Bains dispose d'une eau reconnue minérale, thermique et donc non exploitable dans son réseau. L'eau est d'une très rare pureté et la nappe est isolée ;
- son prélèvement maximal (80 m<sup>3</sup>/h.), d'ores et déjà testé pendant 2 ans, n'a pas eu d'impact sur les nappes phréatiques voisines ;
- 680'000 m<sup>3</sup>/an représentent la moitié du prélèvement de l'eau d'Evian et il faut ajouter à ce chiffre 170'000 m<sup>3</sup>/an prélevés pour les thermes ;
- cette commercialisation de l'eau représentera 60, 80 puis 100 camions par jour, par trajet, traversant la douane de Chavannes-de-Bogis ;
- l'investisseur s'engage à ne pas faire circuler les camions aux heures pendulaires.

Ecologie :

- selon l'investisseur, le projet est écologique, éthique et innovant ;
- seuls des camions décarbonés quitteront l'usine (électrique, gaz ou hydrogène), qui restent à construire.

Autorisation :

- le permis de construire a d'ores et déjà été délivré à la mi-mars 2019.

Recours :

- les intérêts des communes de Terre Sainte, Céligny et Versoix (sans Crans-près-Céligny) sont défendus par un cabinet d'avocats à Paris ;
- un 'recours gracieux' a été déposé le 13 mai 2019 par les 8 communes de Terre Sainte, Céligny et Versoix ;
- le recours porte sur 2 axes : l'hydrologie et les transports ;
- une délégation des Syndics a rencontré l'investisseur et le Maire de Divonne-les-Bains. Toutes les garanties ont été fournies uniquement oralement. Les études et garanties écrites de l'Etat français restent en attente ;
- une étude a été réceptionnée et l'intention est de la faire analyser par un hydrogéologue ;
- une rencontre prévue début juillet, afin de recevoir les éléments et parler d'une convention, a été annulée par l'investisseur ;
- le délai, dès la levée du 'recours gracieux', est porté à 2 mois, période durant laquelle il devra être décidé si les éléments reçus sont conformes aux attentes

des communes ayant fait recours. Dans le cas contraire, un 'recours contentieux' pourra être déposé, d'ici au plus tard le 13 septembre 2019.

Le Syndic précise qu'il ne s'agit pas de s'opposer à l'usine elle-même, ni à la fabrication de bouteilles plastiques, ni à la circulation que provoque le projet. L'objectif visé consiste à recevoir les garanties relatives aux études hydrogéologiques et la signature d'une convention concernant un dédommagement par rapport à l'entretien de la route de Divonne, sur le territoire communal.

Ce point est porté à l'ordre du jour de manière à savoir si le Conseil communal soutient la Municipalité afin de prévenir tout impact négatif provoqué par l'usine d'embouteillage de Divonne-les-Bains sur les cours d'eau et les nappes phréatiques de la région, tout comme de trouver une solution acceptable pour le transit prévu des camions par la douane de Chavannes-de-Bogis.

Mme K. Meyer demande où se situe le point de forage. M. A. Barraud répond que celui-ci se trouve à 350 mètres de la frontière. Ecologiquement, les démarches sont respectées par rapport au territoire.

M. B. Schopfer aimerait s'assurer qu'une fois le projet réalisé, 100 camions traverseront la douane de Chavannes-de-Bogis. M. A. Barraud répond que si la Confédération accepte d'ouvrir la douane aux camions, la Commune ne peut pas s'y opposer et 100 camions par trajet et par jour, donc 200 camions, circuleront quotidiennement sur la route de Divonne.

M. F. Bouvier demande à quel endroit s'effectuera le pompage d'eau, à raison de 80 m<sup>3</sup>/heure. Le Syndic répond qu'il sera effectué dans la nappe phréatique et que ceci ne comporterait pas de risque sur la Versoix, selon les communications transmises à ce jour.

Mme K. Meyer commente que lors de pompages d'eau minérale, il doit être procédé à une protection de zone et demande dès lors, si des agriculteurs utilisent des pesticides à l'endroit concerné. M. M. Bornet répond que l'eau et la nappe doivent sûrement être bonnes.

M. P. Stampfli propose de résilier la convention par rapport à la livraison d'eau, de la part des SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs). M. M. Bornet répond que ce projet ne touche pas le même domaine et que Divonne-les-Bains a payé une partie des infrastructures.

M. A. Faillétaz propose au Conseil communal de suivre la Municipalité. M. A. Barraud précise que le système français rend une opposition beaucoup plus compliquée.

M. B. Vanderstraeten demande si le pont qui traverse la Versoix appartient à Chavannes-de-Bogis et quel tonnage il supporte. M. M. Bornet répond qu'il supporte 40 tonnes et explique que des camions le traversent depuis longtemps. Un financement de l'entretien doit surtout être discuté avec la Confédération.

Le Syndic ajoute que la Région de Nyon soutient la Municipalité dans ces démarches et que la situation est urgente.

M. C. Wermeille interroge sur la destination des camions. M. A. Barraud répond que la majorité de la production est destinée à l'Asie et aux pays du Golfe.

M. S. Borella intervient en expliquant qu'il a rencontré les autorités françaises. Le projet répond à une question de prestige plutôt qu'économique, car le gain annuel ne se

chiffrerait qu'à seulement 50 euros par habitant. Les Divonnais seraient également soucieux par rapport à l'embouteillage.

Le Président passe au vote le soutien du Conseil communal à la Municipalité, à savoir que celle-ci :

- a) prévienne tout impact négatif provoqué par l'usine d'embouteillage de Divonne-les-Bains sur les cours d'eau et les nappes phréatiques de la région ;
- b) trouve une solution acceptable pour le transit prévu des camions par la douane de Chavannes-de-Bogis.

**Le soutien est accepté à l'unanimité.**

## **16. Rapport des délégué(e)s des Commissions intercommunales**

**M. F. Bouvier donne le compte rendu de la Commission de l'AJET :**

- a) M. L. Thévenaz a été réélu Président du Conseil intercommunal de l'AJET pour l'année 2019-2020 ;
- b) les règlements relatifs aux conditions d'admissions du réseau de l'AJET pour les crèches ont été acceptés ;
- c) les règlements relatifs aux conditions d'admission du réseau de l'AJET pour l'Accueil en Milieu Familial (AMF) ont été acceptés ;
- d) les comptes 2018 de l'AJET ont été acceptés ;
- e) le Président du Conseil intercommunal a proposé de diminuer le nombre d'impressions pour l'envoi des différents documents et de les mettre à disposition sur le site internet de l'AJET, via l'accès réservé aux Conseillers. La proposition a été acceptée, seule la convocation sera envoyée par courrier ;
- f) le Président du Conseil intercommunal a également suggéré de publier sur le site internet de l'AJET les différentes décisions prises lors des Conseils intercommunaux, ceci conformément à la Loi sur l'Information (LInfo du 24.09.2002). La proposition a été acceptée.

**M. B. Vanderstraeten soumet le compte rendu des séances du Conseil intercommunal des SITSE, qui ont eu lieu en mars et juin :**

- a) **Préavis 197/2019** : Equipement du complexe de traitement de l'eau potable en Balessert, accepté à l'unanimité ;
- b) **Préavis 198/2019** : Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station en Balessert, accepté à l'unanimité ;
- c) **Préavis 199/2019** : Remplacement de collecteurs du réseau eaux claires à la Route de Suisse à Mies, accepté à l'unanimité ;
- d) **Préavis 200/2019** : Comptes 2018, accepté à l'unanimité ;
- e) **Préavis 201/2019** : Demande de crédit de CHF 184'000.— TTC pour la construction d'un puits d'essai en vue du recaptage de la source Bornet, accepté à l'unanimité, moins une abstention ;
- f) **Préavis 202/2019** : Demande de crédit de CHF 252'000.— TTC pour la réfection du réseau d'assainissement au Chemin de la Source à Coppet, accepté à l'unanimité.

**M. P. Stampfli donne un rapport quant aux réunions du Conseil intercommunal de Région de Nyon :**

**Le 12 décembre 2018**, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a :

- a) élu membre du CODIR M. B. Mury, Municipal à Borex, en remplacement de M. F. Roch, Syndic de Perroy ;
- b) accepté un crédit de CHF 274'540.— pour la réalisation d'un abattoir régional ;
- c) accepté un crédit de CHF 58'000.— pour la réalisation d'une liaison mobilité douce entre Rolle et Perroy, sur le fond TP ;
- d) accepté pour la période 2019-2021 un crédit de CHF 1'386'000.— en faveur de la promotion touristique régionale ;
- e) accepté un crédit de CHF 210'000.— pour soutenir les activités culturelles de l'Usine à Gaz ;
- f) accepté le budget 2019 ;
- g) accepté pour une période de 4 ans un soutien de CHF 460'000.— au Festival des Arts du Réel.

**Le 21 février 2019**, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a :

- a) pris acte de l'Etat du fond TP (pour rappel CHF 31.--/habitant sur 5 ans) et accepté d'intégrer au fond TP des dépassements (ou bénéfices) liés à des préavis TP, depuis 2011 ;
- b) accepté un crédit de CHF 108'000.— pour la sécurisation de 2 arrêts de bus à Perroy ;
- c) accepté le rapport d'une commission demandant une démarche participative pour l'aménagement d'un Pôle nature à la Givrine.

**Le 2 mai 2019**, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a :

- a) accepté un crédit de CHF 578'389.— pour le soutien à l'extension de l'Usine à Gaz de Nyon ;
- b) accepté un crédit de CHF 656'273.— pour la réalisation de la Maison des Vins de la Côte, à Mons-sur-Rolle ;
- c) accepté un crédit de CHF 204'383.— pour la réalisation de pistes cyclables à travers Perroy.

Lors de cette séance, M. A. Barraud a déposé une interpellation appelée 'La mobilité immobile'. Celle-ci fait état de nombreux dysfonctionnements actuels ou à venir.

**Le 20 juin 2019**, le Conseil intercommunal de Région de Nyon a :

- a) accepté les comptes 2018 présentant un excédent de produit d'environ CHF 5'900.--, contre un budget prévoyant un déficit de plus ou moins CHF 35'000.--;
- b) accepté un crédit de CHF 67'000.— pour le renforcement de l'offre nocturne TP en fin de semaine ;
- c) accepté un crédit de CHF 330'000.— sur 3 ans pour des mesures de promotion de la mobilité ;
- d) accepté le rapport de gestion 2018, malgré l'avis défavorable de la Commission de gestion.

Le CODIR a répondu à l'interpellation de notre Syndic, réponses évasives notamment pour l'amélioration de la ponctualité de la ligne 813.

Région de Nyon a tenu un forum le 13 février 2019 à Gland avec différents thèmes :

- a) quelles attentes (pour les communes et leurs Conseils) ;
- b) quelle organisation (forme juridique) ;
- c) quelles priorités (hiérarchisation des domaines) ;
- d) quelle solidarité (en vue d'éviter de nouvelles démissions).

Le Président remercie toutes les Commissions.

## **17. Communications de la Municipalité**

M. J. Köhli donne lecture de la démission de Mme S. Baudet au sein de l'exécutif au 31 décembre 2019. Mme S. Baudet explique aux Conseillers que sa démarche est prise par honnêteté, car elle ne pourra pas assumer la tâche de Municipale avec la venue d'un deuxième enfant à naître, d'ici la fin de l'année.

Mme S. Baudet informe que l'AJET et l'ASCOT recherchent des employé(e)s accueillant en milieu familial (AMF), tout comme des surveillant(e)s extérieur(e)s au Collège Necker. La Municipale tient à disposition toutes les informations nécessaires.

## **18. Propositions individuelles**

M. B. Schopfer s'est aperçu de la pose d'un radar de contrôle de vitesse au Chemin du Collège, réglé sur une limitation de vitesse à 50 km/h. Il demande s'il est possible de réduire la vitesse car à son avis, le réglage est trop haut. M. M. Bornet répond que ce radar est mobile et réglé tel quel pour tous les chemins communaux. Il avoue que suivant le chemin, une vitesse à 50 km/h. est mal adaptée.

M. B. Schopfer demande quand le bitume du Chemin de la Repentance sera refait, selon convention signée entre les propriétaires (parcelles 42, 214 et 701) et l'architecte du nouveau lotissement. M. M. Bornet répond qu'il va prendre contact avec l'entreprise concernée afin que les travaux soient effectués.

M. B. Schopfer intervient par rapport aux appartements du nouveau lotissement au Chemin de la Repentance et s'étonne que seulement très peu d'appartements aient été attribués à des résidents de la Commune. M. A. Barraud répond que les loyers ne sont malheureusement pas aussi modérés qu'attendus (CHF 29.--/m<sup>2</sup>). La gestion des bâtiments a été attribuée à une régie et les promesses de l'architecte n'ont pas été tenues.

M. B. Schopfer questionne par rapport à la mise à l'enquête en cours, sur la parcelle 25 au Chemin du Collège. Le Conseiller est surpris quant au nombre de places de parc prévues par rapport à celui des appartements. Mme C. Michel explique qu'il s'agit là d'une demande d'implantation qui définit uniquement l'emplacement des bâtiments. Une fois que le Canton aura avalisé le projet d'implantation, s'ensuivra une mise à l'enquête. A l'état actuel, le projet de construction n'est pas du tout concrétisé.

Mme K. Meyer désire savoir quand la ligne de bus 813 Gex-Divonne-Coppet passera à une fréquence de demi-heure. M. S. Borella répond que cette fréquence sera opérationnelle aux heures de pointe uniquement, dès la fin de l'année. Dès la rentrée, une nouvelle ligne 818 reliant Divonne-Crassier-Nyon devrait décharger la ligne 813. La Conseillère demande si une action va être effectuée en rapport aux transports publics (fréquence, liaisons, etc.). M. A. Barraud répond qu'un travail pourra être effectué selon les moyens financiers à disposition, en rappelant que le dossier est gigantesque et qu'il est nécessaire de se projeter dans les 10 ou même 20 ans à venir.

M. J. Tendon a appris qu'une augmentation de tarifs par rapport à l'utilisation des transports publics est prévue et aimerait savoir si la Région de Nyon peut la justifier. M. A. Barraud répond qu'un article a paru dans le quotidien La Côte à ce sujet. L'augmentation est due aux nouvelles conditions tarifaires genevoises, qui n'intègre plus

Mobilis (Vaud) dans la grille tarifaire d'Unireso (Genève). Le Canton prendra en charge une partie de l'augmentation du tarif, participation dégressive année par année.

Mme K. Meyer aborde le sujet des haies, notamment au niveau du 'stop' du Chemin du Jura. Celles-ci entravent la visibilité et la Conseillère demande s'il est possible d'intervenir. M. M. Bornet répond que les haies sont majoritairement taillées et que les autres devront l'être.

Le Syndic remercie ses collègues municipaux pour le travail accompli, les membres des différentes commissions, le Conseil communal de sa remarquable collaboration ainsi que la Commission de gestion pour les excellents rapports entretenus lors de la présentation des comptes. Il invite ensuite chaque Conseillère et chaque Conseiller à partager les traditionnelles grillades au Foyer et remercie les employés communaux de leur disponibilité ainsi que de l'organisation du repas.

Le Président remercie chaque Conseillère et chaque Conseiller et leur souhaite un bon appétif.

Le Président lève la séance à 20h40.



Le Président  
Jacques KÖHLI



La Secrétaire  
Susanne BARRAUD

### **Points ouverts :**

|                 |             |                                       |           |
|-----------------|-------------|---------------------------------------|-----------|
| 3 octobre 2018  | N. Bornet   | Réfection portique cimetière          | C. Michel |
| 5 décembre 2018 | L. Thévenaz | Entretien armoiries entrée du village | M. Bornet |

### **Prochaines dates des Conseils communaux :**

|          |                 |                                   |
|----------|-----------------|-----------------------------------|
| Mercredi | 9 octobre 2019  | à 20h15                           |
| Mercredi | 4 décembre 2019 | à 19h00, séance suivie d'un repas |

Chavannes-de-Bogis, juin 2019